

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Le quatorze novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- **Convocation du 8 novembre 2019**
- **Présents** : MM. Payen – Chanteloup – Bouchard – Gaillard – Le Gall - Mazier - Basset – Burnouf – Malherbes – Peigné – Goubert
- **Absents/Excusés** : Monsieur Quinette - Monsieur Remoué - Monsieur Gasselín - Madame Gossé.
- **Secrétaire de séance** : Madame BASSET est désignée conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATION N°2019/112 – Contrat de Pôle de Services

Le Maire, accompagné de Monsieur Bouchard, est allé présenter le 8 octobre dernier la candidature de la commune de Cérences pour le Contrat Pôle de Services devant la commission du Conseil Départemental.

Le Maire demande au Conseil Municipal la validation du volet « équipements de centralité », à savoir : création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle et réalisation d'un City Stade.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'inscription du volet « équipements de centralité » au Contrat Pôle de Services,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision.

3. DELIBERATION N°2019/113 – Maison de Santé Pluri-professionnelle : marché de mandat de maîtrise d'ouvrage

Le projet de la Maison de Santé Pluri-professionnelle étant validé et inscrit au Contrat de Pôle de Services, le maire propose de lancer une consultation pour un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage (publication de l'avis d'appel public à la concurrence, plateforme de dématérialisation...).

Le marché comprendrait une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée ouverte
- **AUTORISE** le Maire à prendre contact avec le service des annonces légales de la Manche Libre pour la dématérialisation
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement des factures inhérentes à cette décision.

4. DELIBERATION N°2019/114 – Avis sur un projet d'extension d'un élevage avicole sur la commune de Cérences (Hameau Vallée)

Le maire rappelle l'évolution de la structure et décrit le projet envisagé.

Le préfet de la Manche demande que le conseil municipal émette un avis au point de vue environnemental sur le dossier entre le 12 novembre et le 28 décembre 2019.

La commission chemins ruraux qui s'est réunie le 12 novembre, après avoir pris connaissance des documents, propose :

Projet à Cérences – SAS Hubert – Le Hameau Vallée : un avis favorable avec observations, notamment une inquiétude par rapport à la largeur et à la structure de la chaussée communale qui est peu adaptée aux gabarits des véhicules qui vont la fréquenter.

Une attention particulière est également portée sur la procédure sanitaire envisagée en cas d'alerte canicule, pour le bien-être des animaux.

Après en avoir délibéré, et voté 10 voix pour – 1 abstention, le conseil municipal :

- **EMET un avis favorable avec observations sur le projet,**
- **CHARGE le Maire de faire suivre les observations au Préfet de la Manche.**

5. DELIBERATION N°2019/115 – Avis sur un projet d'extension d'un élevage avicole sur la commune de Lengronne (Hameau Giron)

Le maire rappelle l'évolution de la structure et décrit le projet envisagé.

Le préfet de la Manche demande que le conseil municipal émette un avis au point de vue environnemental sur le dossier entre le 28 octobre et le 14 décembre 2019.

La commission chemins ruraux qui s'est réunie le 12 novembre, après avoir pris connaissance des documents, propose :

Projet à Lengronne – Pascal EURY – Hameau Giron : un avis favorable avec observations.

Une attention particulière devra être portée sur la procédure sanitaire envisagée en cas d'alerte canicule, pour le bien-être des animaux.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **EMET un avis favorable avec observations sur le projet,**
- **CHARGE le Maire de faire suivre les observations au Préfet de la Manche.**

6. DELIBERATION N°2019/116 – Agence Postale Communale : choix du mobilier

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 novembre pour étudier les propositions reçues pour le lot mobilier.

2 offres reçues : AB Post : 6 864€ HT

OCEP Bureautique : 6 233,76€ HT.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'OCEP Bureautique.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE la proposition de OCEP Bureautique pour un montant de 6 233,76€ HT, offre moins et mieux disante**
- **AUTORISE le Maire à signer le marché,**
- **CHARGE le Maire de procéder au mandatement.**

7. DELIBERATION N°2019/117 – Agence Postale Communale : avenants de travaux

Courant juillet, une demande a été faite auprès du colonel de gendarmerie afin qu'une visite des locaux par le référent sûreté soit organisée. Cette visite a eu lieu le 25 septembre 2019,

le rapport a été reçu le 23 octobre. Les recommandations du référent ont été transmises à l'architecte et à la Poste.

Suite à cela, des devis ont été préparés par les entreprises pour répondre aux différentes recommandations.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 novembre propose de valider les propositions suivantes :

- Vidéo-protection : devis Jarnier 2 111,75€ HT (2 534,10€ TTC)
- Système d'alarme anti-intrusion : devis Jarnier 2 390,07€ HT (2 868,08 € TTC)
- Coffre – cloison anti-effraction avec bloque-portes anti-effraction : devis Orquin 1 469,15€ HT (1 762,98€ TTC)

Des travaux sont également à envisager :

- Sous le porche – le linteau qui soutient l'escalier extérieur subit des infiltrations d'eau et est éclaté, nécessité d'une reprise de l'encadrement béton : devis Bosché 820€ HT (984€ TTC)
- Les fixations de la cloison contre le mur de l'habitation voisine n'ayant pas été doublées lors des travaux de 1994, celle-ci a nécessité d'être démontée pour ensuite être reconstruite afin d'être consolidée. Des frais supplémentaires vont donc être à prévoir. Devis non reçu ce jour.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE les propositions chiffrées de Jarnier, Orquin et Bosché,**
- **DONNE délégation à la commission d'appel d'offres pour la validation du devis concernant la cloison,**
- **AUTORISE le Maire à signer les devis et avenants et**
- **AUTORISE le Maire à procéder au mandatement.**

8. DELIBERATION N°2019/118 – Réalisation du rapport annuel d'assainissement : convention avec SICEE

Une proposition du cabinet SICEE a été reçue pour la réalisation du rapport annuel d'assainissement, pour une durée de 4 ans, soit de 2018 à 2022, d'un montant de 2 000 € HT / an et révisable chaque année selon le barème indiqué dans la convention.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE la proposition de SICEE**
- **CHARGE le Maire de signer la convention avec le cabinet SICEE.**

9. DELIBERATION N°2019/119 – Convention de prestation d'exploitation du service d'assainissement collectif : lancement d'une consultation

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'exploitation du service assainissement collectif expire le 31 décembre 2019 et qu'il convient de lancer une consultation, selon le cahier des charges préparé par le cabinet SICEE.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE le Maire à lancer la consultation**
- **AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des factures inhérentes à cette décision.**

10. QUESTIONS DIVERSES

1- DELIBERATION N°2019/120 – Pôle Jeunesse – avenants de travaux

Le Maire annonce 3 devis complémentaires concernant le chantier du Pôle Jeunesse :

- Devis Leprêtre : plan de travail : 181,91€ HT (218,29€ TTC)
- Devis prestataire Duval : baguettes d'angle : non chiffré ce jour
- Devis Lafosse : WC + lave-mains + évier office : 1 657,36€ HT (1 988,89€ TTC)

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** les propositions des entreprises Leprêtre et Lafosse,
- **DONNE DELEGATION** à la commission d'appel d'offres pour valider le devis du prestataire de l'entreprise Duval,
- **CHARGE** le Maire de signer les devis correspondants,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement.

2- DELIBERATION N°2019/121 – Remplacement véhicule de services

Le Maire rappelle que les garagistes locaux ont été consultés pour proposer un véhicule de services. Une offre inadaptée a été reçue, après relance aucune proposition n'a été faite.

Le garage FNC autos a été consulté. 2 offres reçues, dont une correspondant aux besoins de la collectivité. A savoir, un Renault Trafic bleu, de décembre 2010, 130 130km, 90cv. Montant HT 6 900€.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition du garage FNC autos pour un montant de 6 900€ HT pour le véhicule auxquels s'ajoutent les frais de prestation de réalisation de carte grise, ainsi que le montant de la carte grise soit un total de 8 607,76€ TTC
- **CHARGE** le Maire de signer le devis,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement.

3- DELIBERATION N°2019/122 – Location salle des fêtes – demande de remise

Le Maire informe d'une demande reçue par M. Simandre qui a loué la grande salle des fêtes. N'ayant utilisé que la petite, il demande une remise de 38,55€ qui correspond à la différence entre le montant des 2 types de location, EDF et gaz déduits.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **REJETTE** la demande de remise,
- **CHARGE** le Maire d'en informer M. Simandre.

4- DELIBERATION N°2019/123 – Agence Postale Communale – Création d'un emploi permanent

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, en raison de la création d'une Agence Postale Communale,

Le Maire propose au conseil municipal,

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet pour les missions d'agent d'accueil à l'agence postale communale et à la mairie, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-2, 5°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

5- DELIBERATION N°2019/124 – Services Techniques – recrutement en contrat aidé

Le Maire rappelle au conseil municipal la démission de Jacky Héleine, employé aux services techniques de la commune, avec effet au 1^{er} décembre 2019.

Considérant la nécessité de recruter une personne pour renforcer l'équipe, il conviendrait d'embaucher une personne en contrat aidé pour une durée d'un an minimum et éventuellement renouvelable.

Le maire demande l'avis du conseil municipal sur un recrutement sous forme de contrat aidé.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **EMET un avis favorable de principe sur le recrutement d'un agent en contrat aidé, en partenariat avec Pôle Emploi ou la Mission Locale,**
- **AUTORISE le Maire à signer le contrat, une fois l'agent recruté.**

6- Informations diverses

• **Projet de fonctionnement de l'Agence Postale Communale**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une personne a été recrutée pour une prise de poste au 9 décembre 2019.

Courant décembre, elle sera formée à l'accueil par le secrétariat de la mairie et suivra une formation pour l'APC dispensée par les services de la Poste.

A partir de janvier 2020, en attendant la fin des travaux de la mairie, les permanences se feront dans les locaux actuels, aux mêmes horaires. Du lundi au vendredi 9h - 12h30 et le samedi 9h - 12h. L'après-midi l'agent sera chargée de l'accueil à la mairie.

Du 1^{er} au 8 janvier les services postaux seront fermés, le temps de la mise en place du matériel. Une communication sera faite à la population.

• **Conseil Municipal des Jeunes**

Monsieur Bouchard, rappelle que l'élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu à la salle des fêtes le 17 octobre 2019.

L'élection du président a eu lieu le 5 novembre 2019 à 17 heures dans la salle du conseil municipal, en présence des membres du comité de pilotage.

Une visite de l'Assemblée Nationale et de Paris est organisée le 18 décembre 2019.

Monsieur Gaillard, informe de la constitution des membres du bureau du CMJ, à savoir : Thytuan LECHEVALLIER a été élu président, Capucine CHEMIN première vice-présidente et Adèle LEPROVOST deuxième vice-présidente.

3 commissions ont été constituées :

- 1/ Sécurité – prévention

2/ Environnement – cadre de vie et équipements

3/ Animation : loisirs, culture et sports

Les réunions seront prévues le jeudi de 16h45 à 18h, une fois par période.

- **Moulin de Guelle – M. Charles**

Le Maire informe que M. Charles a versé les 1 500€ de dédommagements dûs à la commune.

- **Logement 2, rue Principale**

Le Maire informe de l'avancement du chantier, et qu'il va falloir choisir les coloris de sols et peinture. Une visite est prévue le samedi 16 novembre 2019 à 11 heures.

Membres disponibles : W. Gaillard, R. Basset, S. Le Gall, M. Burnouf, V. Goubert.

- **Logement 10, rue des Salines**

Le Maire informe qu'il a reçu un courrier des locataires qui libèrent le logement mi-janvier 2020. Une annonce a été mise en ligne sur le site leboncoin.fr pour une location à partir du 1^{er} février 2020. M. Bouchard, reçoit une personne potentiellement intéressée samedi prochain.

- **Lotissement des Rousselières**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il signe un compromis pour l'achat d'une parcelle sur le lotissement communal le 20 novembre prochain.

- **Accord local – Granville Terre et Mer**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres de GTM avaient pris une délibération pour valider un nombre de délégués à la communauté de communes selon un accord local (3 pour Cérences). Le Maire donne lecture d'un courrier daté du 25 octobre 2019, dans lequel le sous-préfet informe de son rejet de la délibération concernant l'accord local, non conforme au CGCT. C'est donc le droit commun qui s'applique c'est-à-dire maintien à 2 délégués concernant la commune de Cérences.

- **PLUi - CLECT**

Information par le Maire sur les modalités de calcul de la participation due à la Communauté de Communes, concernant les frais inhérents à l'élaboration du PLUi.

- **Remerciements Mme Bernachot**

- **La cérémonie des vœux** est décalée au vendredi 24 janvier 2020 à 18 heures 30

- **Rendez-vous « Mystère » à la médiathèque** – spectacle humoristique - samedi 30 novembre – 15h et 18h

- Monsieur Peigné informe d'un courrier reçu de l'Association syndicale du Clos du Mont de Sienne et demande la suite apportée par le maire. Le Maire répond que plusieurs réponses ont été déjà adressées à la présidente, que le dossier suit son cours et que le conseil municipal sera informé en temps utile.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 20.
